

FONCTION	Chargé-e de prévention des risques professionnels (H/F)
METIER (OU EMPLOI TYPE*) <small>*REME, REFERENS, BIBLIOPHILE</small>	G3C49 – animateur-trice en prévention des risques
CORPS	Assistant Ingénieur
CATEGORIE	A – Contractuel (CDD)
AFFECTATION	Cellule Prévention des Risques Professionnels et Environnement

MISSION(S)

Mettre en œuvre les actions permettant d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

ACTIVITE(S)

- Participer à l'élaboration des documents unique d'évaluation des risques des unités et au suivi des plans d'actions
- Veiller à la bonne application des règles en matière de santé et prévention des risques
- Former, informer, sensibiliser
- Concevoir et mettre à disposition des outils de prévention des risques
- Travailler en concertation avec les acteurs de prévention (MT, AP, F3SCT, RH, ...)
- Organiser la gestion des situations d'urgence
- Organiser et superviser les mesures et les prélèvements au niveau des ambiances de travail (bruit, atmosphère, éclairage...)
- Conseiller et assister dans le choix des équipements de protection collective et individuelle
- Organiser et superviser le suivi des essais, des vérifications et des contrôles prévus par les réglementations relatives à la prévention de l'ensemble des risques (biologie, chimie, radioprotection, déchets...)
- Accompagner la politique de gestion des déchets à risques
- Analyser les postes de travail et proposer les aménagements

COMPETENCES

Connaissances :

Réglementation en matière de prévention des risques
 Prévention des risques
 Méthode d'analyse des risques
 Normes et procédures de sécurité
 Outils de pilotage de la prévention des risques

Savoir-faire :

Encadrer / Animer un réseau (application)
 Définir des procédures en prévention et les faire appliquer.
 Transmettre de l'information (maîtrise)
 Réaliser des synthèses (maîtrise)

Savoir être :

Travailler en équipe pluridisciplinaire
 Rigueur / Fiabilité /
 Réactivité
 Sens des relations humaines

ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DE TRAVAIL

La Cellule Prévention des Risques Professionnels et Environnement est basée sur le campus principal de Perpignan, Elle comprend l'ingénieur en prévention des risques et une technicienne de prévention.

Les activités de la cellule prévention concerne l'ensemble des sites de l'Université, en s'appuyant sur un réseau d'une cinquantaine d'assistants de prévention.

La Cellule prévention des risques professionnels et Environnement travaille également sur différents sujets transversaux (Amiante, Accessibilité, QVCT, Handicap, ...) en lien avec les différentes composantes, directions, services et laboratoires de l'Université et plus particulièrement avec la Direction des Services Techniques, le Service de Sécurité Incendie et Risques Majeurs ainsi que la Direction des Opérations Immobilière.

Une première expérience dans un poste similaire serait un atout.

Encadrement :

L'animateur-trice, sous la responsabilité de l'ingénieur santé sécurité au travail (Conseiller Prévention de l'établissement) assurera le suivi de l'ensemble des dossiers de la cellule et sera en pilotage de certains d'entre eux (thématiques en en fonction du profil).

Il-elle sera amené(e) à assurer des sensibilisations / formations et à représenter le conseiller prévention en cas d'indisponibilité de ce dernier.

Encadrement non hiérarchique (animation de réseau, conduite de projet, groupes de travail)

Animation du réseau des Assistants de prévention (co-animation)

Contraintes :

Visites sur le terrain, éventuellement en milieux insalubres ou à risques, sur l'ensemble des sites de l'Université (permis B).

Développement des compétences liées à l'évolution de la réglementation SST et l'émergence de nouveaux risques.

Horaires et contraintes congés pour assurer une continuité d'activité ou gestion de crise.

TEMPS DE TRAVAIL ET CONDITIONS DE REMUNERATION

Durée du contrat : CDD jusqu'au 31/08/2025 renouvelable (le protocole de l'UPVD prévoit une possibilité de renouvellement de 3 ans à l'issue de la 1^{ère} année)

Date de prise de poste souhaitée : 01/09/2024

Temps de travail : Le protocole sur le temps de travail en vigueur à l'UPVD prévoit un temps de travail effectif de 37h30 hebdomadaires et 57 jours de congés annuels (valable dès la 1^{ère} année).

Fourchette salariale : Le protocole de gestion des personnels contractuels en vigueur à l'UPVD prévoit une grille de rémunération en fonction de l'expérience de l'agent sur le poste concerné. Pour ce poste de catégorie A, la fourchette salariale est comprise entre 1 870 € bruts et 2 133 € bruts.

Conditions de diplôme : Diplômes et titres classés au moins au niveau 5 (DUT, BTS).